JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ABONNEMENT ANNUEL

•	TOGO	20	000	F
•	AFRIQUE	28	000	F
•	HORS AFRIQUE	40	000	F

ANNONCES

- Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F

- Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi. Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessement en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION KARA

Suivant réquisition numéro 06542/ RK, déposée le 2 août 2023, Mme KPANTE Ikpindi, profession : Agent des Douanes, demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 81 ca, situé à Bassar connu sous le nom de Kibédipou, préfecture de(s) Bassar et borné au Nord-Est par une ligne de Moyenne Tension et la Route Nationale N° 17 Bassar - Sokodé de 20 mètres, au Sud-Ouest par la propriété ATAKPA-BEM BIKOUMPOU, au Sud-Est la propriété AMIDOU FOUSSENI NADJOMBE et au Nord-Ouest par une rue de 16 mètres.

Elle déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition numéro 06543/ RK, déposée le 3 août 2023, M. HEMOU Labou, profession : Ingénieur demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé de nationalité Togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 16 ca, situé à Kara connu sous le nom de Koungouyo, préfecture de(s) la Kozah et borné au Nord-Est par une voie de 50 m, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par la propriété ANI et au Sud-Est par la route Kara - Kabou - Bassar de 50 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

> Imp Editogo Dépôt légal n° 59 ter-RK